

# Vers l'intégration des personnes handicapées

## Sommaire

Un rapport du  
gouvernement du Canada,  
décembre 2002

*“Nous pourrions ainsi  
montrer au monde entier  
un Canada dont la société  
est vouée à l'innovation  
comme à l'inclusion,  
à l'excellence comme  
à la justice.”*

Le très honorable Jean Chrétien  
Premier ministre du Canada

Canada  
SDDP-045-11-02F



« Le gouvernement du Canada a décidé d'accorder la priorité à l'élimination des obstacles à une pleine participation des personnes handicapées à la société. Nous voulons créer une société inclusive qui constituera une partie de notre héritage du XXI<sup>e</sup> siècle. »

Jane Stewart,  
ministre du Développement des ressources humaines.

Pour en savoir davantage sur les services du gouvernement du Canada :

- Composez le numéro sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232), du lundi au vendredi de 8 h à 20 h, heure normale de l'Est. Si vous êtes malentendant ou malparlant, vous pouvez vous servir du numéro ATS : 1 800 465-7735.
- Consultez le site Internet : [www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca) Si vous n'avez pas accès à l'Internet chez vous, appelez le 1 800 O-Canada pour savoir où il existe un service Internet sans frais dans votre localité.
- Visitez un centre d'accès Service Canada. Pour savoir s'il y en a un dans votre région, appelez le 1 800 O-Canada, ou encore utilisez le site Internet [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca) et cliquez sur « En personne », ensuite sur votre province ou territoire sur la carte du Canada.

Vous pouvez obtenir le présent guide en gros caractères, sur cassette audio, en braille et sur disquette en composant le 1 800 O-Canada.

L'information dans ce sommaire provient du rapport principal  
*Vers l'intégration des personnes handicapées.*

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2002  
N° de cat. : RH37-4/1-2002-1  
ISBN : 0-662-67027-2



## Introduction

Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, incluant les personnes handicapées, ont des droits et des responsabilités en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Toutefois, certaines études révèlent qu'un trop grand nombre de personnes handicapées se heurtent encore à des obstacles lorsqu'elles souhaitent participer pleinement à la société, malgré les nombreuses politiques et les nombreux programmes mis en œuvre par le gouvernement du Canada.

Ce premier rapport exhaustif sur les personnes handicapées au Canada indique dans quels domaines notre pays a fait des progrès, le genre de contribution qu'a apportée le gouvernement du Canada et les domaines dans lesquels il reste du travail à faire. Le rapport présente un profil des personnes handicapées, décrit les problèmes auxquels elles font face et passe en revue les progrès réalisés par le gouvernement vis-à-vis l'intégration. Ceux-ci sont exprimés dans un cadre de mesures basé sur les résultats observés dans la société et sur certains indicateurs.

Les gouvernements, les collectivités, les familles, les organisations bénévoles, les établissements d'enseignement, le secteur privé et les travailleurs sont tous des partenaires importants qui cherchent à répondre aux questions auxquelles font face les personnes handicapées.

Depuis le début des années 1980, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé des initiatives, amélioré les programmes existants et modifié la législation afin de faciliter l'intégration des personnes handicapées.

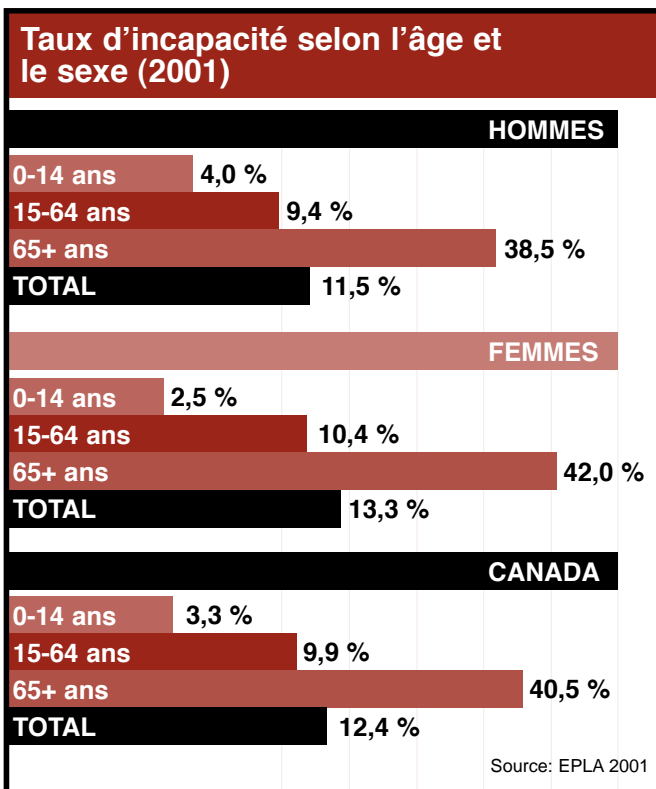
Malgré ces efforts, on a constaté au milieu des années 1990 qu'il restait beaucoup à faire. En 1996, le Premier ministre du Canada et ses homologues des provinces et des territoires ont déclaré que les problèmes des personnes handicapées et les besoins des enfants constituaient des priorités du renouvellement des politiques sociales.

## PROFIL DES PERSONNES HANDICAPÉES AU CANADA

En 2001, 3,6 millions de Canadiens – un sur huit – étaient des personnes handicapées, selon l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA).

Les types d'incapacité sont très divers, selon leur origine, leur durée et leurs effets sur la vie des personnes touchées. Certaines personnes ont plusieurs incapacités.

Dans de nombreux cas, ce sont les obstacles sociaux (par exemple, les moyens de transports inadaptés ou le manque d'aménagements domestiques) qui imposent des limites aux personnes handicapées. Certains Canadiens avec une incapacité grave peuvent participer pleinement à la société, mais d'autres, dont l'incapacité est beaucoup moins prononcée, ne le peuvent pas en raison de ces obstacles.



Les personnes handicapées sont largement défavorisées sur le plan de l'éducation, de l'emploi et du revenu et font face à d'autres préoccupations, notamment le transport, les communications et l'accès aux services.

## **Autochtones handicapés**

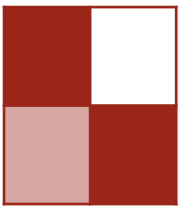
On dispose de très peu de données à propos des Autochtones handicapés; les plus détaillées datent de l'Enquête auprès des peuples autochtones réalisée en 1991. Lorsqu'il aura recueilli plus d'information, le gouvernement du Canada sera plus en mesure de définir des indicateurs et faciliter la pleine participation des Autochtones handicapés à la société.

### **AMÉLIORATION DE NOS CONNAISSANCES**

Pour pouvoir élaborer des politiques qui favoriseront l'intégration totale des Canadiens handicapés à notre société, il faut connaître leur situation actuelle, les problèmes auxquels ils sont confrontés, et déterminer l'efficacité et les limites des politiques existantes. Malheureusement, ces dernières années, le peu d'information à jour n'ont pas permis de faire beaucoup de progrès dans ce domaine.

Une grande partie de l'information examinée dans le présent rapport provient des recensements de 1991 et 1996, ainsi que d'enquêtes nationales lors desquelles les répondants ont dû eux-mêmes déclarer leur statut de personnes handicapées.

Le rapport présente certaines données préliminaires extraites de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA). Statistique Canada a indiqué qu'on ne peut recueillir des données fiables sur les tendances récentes en comparant l'information de 1991 relative à l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA) à celle qu'a produite l'EPLA. Dans le cadre de l'EPLA, on a utilisé une nouvelle approche plus efficace pour interroger les personnes handicapées, une qui facilite l'identification des incapacités comme celles affectant l'apprentissage, la mémoire, le développement et les capacités psychologiques ainsi que les incapacités cycliques et intermittentes.



## Mesures des progrès réalisés en matière d'intégration

En 1999, le gouvernement du Canada a publié le document intitulé *Orientations futures du gouvernement du Canada concernant les personnes handicapées – La pleine citoyenneté : une responsabilité collective*, qui s'appuie sur le cadre créé en 1998 par le document *À l'unisson*, qui énonçait la vision fédérale, provinciale et territoriale de la pleine participation des personnes handicapées à la société.

Aussi en 1999, le gouvernement du Canada s'est engagé devant le Parlement à rendre compte régulièrement des progrès qu'il réaliserait en ce qui concerne les questions auxquelles font face les personnes handicapées, et à le faire en respectant les principes clés établis par le document *À l'unisson*. Le cadre d'imputabilité présenté dans ce rapport s'appuie sur *Orientations futures* et sur les indicateurs établis dans *À l'unisson*.

### CINQ INDICATEURS DE PROGRÈS

Mesures de soutien
Perfectionnement, apprentissage et emploi
Revenu
Prévention des blessures et promotion de la santé
Capacité de la collectivité

Le rapport porte sur les résultats visés dans cinq domaines et sur les indicateurs correspondants développés avec la collectivité des personnes handicapées et les représentants des peuples autochtones. Il décrit les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés par ceux qui veillent à ce que les personnes handicapées bénéficient de l'aide et des outils dont elles ont besoin. Il décrit aussi les engagements pris par le gouvernement du Canada et les mesures concrètes qu'il a prises dans chaque domaine, en décrivant les grandes lignes de certains programmes et services.

## Mesures de soutien pour les personnes handicapées

Les activités quotidiennes qui ne posent aucun problème à la majorité des Canadiennes et des Canadiens (se lever le matin, prendre sa douche, s'habiller, lire un panneau de signalisation, prendre l'autobus pour se rendre au travail, mémoriser un numéro de téléphone, aller au supermarché, marcher jusqu'à l'école, s'occuper de l'entretien de la maison) peuvent présenter de sérieux problèmes pour les personnes handicapées. Les personnes handicapées ainsi que les gouvernements conviennent tous que les mesures de soutien pour les personnes handicapées sont cruciales afin de faciliter l'intégration totale, peu importe l'âge ou la période d'une vie.

### SIX INDICATEURS DE PROGRÈS

Aide pour les activités de la vie quotidienne
Appareils pour les activités de la vie quotidienne
Modification au logement
Transports locaux et interurbains
Présentation de l'information sous diverses formes
Exigences en matière de soins de santé

### QUELQUES RÉSULTATS CLÉS

- En 1991, plus de 800 000 personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus vivaient dans un logement qui avait besoin de modifications extérieures ou intérieures, ou des deux; seule une minorité d'entre eux bénéficiait de tous les aménagements nécessaires.
- Les membres de la famille demeurent la principale source d'aide pour les personnes handicapées et un grand nombre ne bénéficient pas de l'aide dont elles ont besoin.
- L'accès aux moyens de transport est souvent inadéquat, et varie considérablement en milieu urbain, rural ou en région éloignée.
- Les personnes handicapées sont moins susceptibles de recevoir les soins de santé dont elles croient avoir besoin.

Dans le cadre de ses récents budgets, le gouvernement du Canada a accordé plus de fonds aux mesures et aux programmes existants, et en a instauré de nouveaux afin d'aider les personnes handicapées et celles qui s'occupent d'elles. Voici certaines des mesures qui ont été prises :

- Mesures fiscales (crédit d'impôt pour personnes handicapées, pour les aidants naturels, frais médicaux, et pour personnes à charge atteinte d'incapacité);
- Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées;
- Logements adaptés : aînés autonomes;
- Bâti-flex;
- Programme d'aide à la remise en état des logements pour personnes handicapées;
- Programme pour l'autonomie des anciens combattants et initiative de services de transition; et
- Ressources documentaires (Personnes handicapées en direct, Réseau handicap, site Web, Voyage accessible, sous-titrage offert de façon plus systématique par les principaux télédiffuseurs).

De plus, le gouvernement du Canada continue d'améliorer les mesures de soutien aux Canadiennes et aux Canadiens handicapés et à respecter les engagements pris lors du discours du Trône, qui prévoient l'instauration de « mesures ciblées d'aide aux familles à faible revenu qui assument la responsabilité d'un enfant souffrant d'une incapacité grave ».

Les provinces, les territoires et les municipalités ont pleine compétence sur les réseaux de transport qui desservent l'ensemble de leur territoire, mais le gouvernement du Canada poursuit ses recherches sur la mise en place de moyens de transport accessibles.



## Perfectionnement, apprentissage et emploi

D'ici 2020, le Canada pourrait connaître une pénurie de main-d'œuvre de près d'un million de personnes. Le perfectionnement et l'apprentissage comptent donc parmi les priorités les plus pressantes du gouvernement, en particulier en ce qui concerne les personnes handicapées et les Autochtones. Certaines études révèlent que les personnes handicapées continuent de faire face à un certain nombre d'obstacles à une pleine participation aux programmes d'apprentissage et au marché du travail.

### SIX INDICATEURS DE PROGRÈS

Enfants scolarisés entre 6 et 15 ans
Adultes en âge de travailler qui possèdent un diplôme d'études postsecondaires
Taux d'emploi
Personnes travaillant toute l'année
Salaire horaire
Employeurs offrant des installations, des aides et de l'équipement adaptés aux personnes handicapées

### QUELQUES RÉSULTATS CLÉS

- Les adultes canadiens handicapés ayant fait des études postsecondaires sont environ 33 % moins nombreux que les Canadiens n'ayant aucune incapacité.
- Dans le cadre des consultations entreprises sur *Le savoir, clé de notre avenir*, les intervenants se sont tous entendus pour dire que le Canada devrait en priorité investir dans le perfectionnement de ses citoyens – en particulier, pour permettre l'entrée sur le marché du travail des Autochtones, des personnes handicapées et des travailleurs plus âgés.
- Le recensement de 1996 a permis de découvrir que les personnes handicapées sont deux fois moins susceptibles d'avoir un emploi que les personnes qui ne sont pas handicapées.
- Les personnes handicapées gagnent un salaire moins élevé.



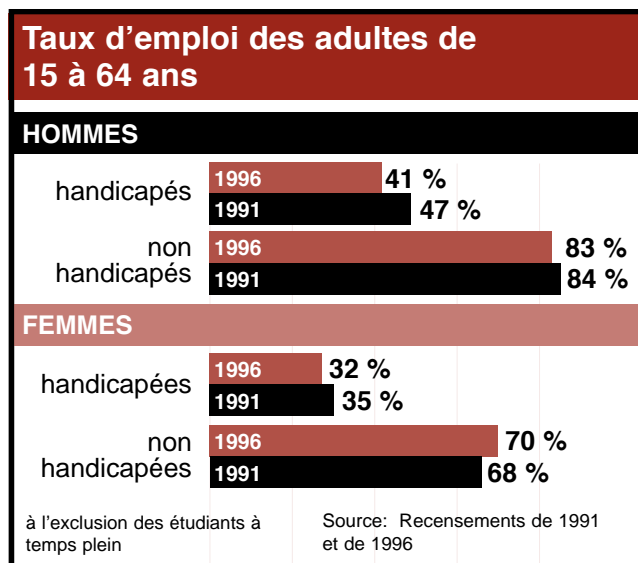
## Mesures gouvernementales – Exemples

Le gouvernement du Canada a investi des sommes importantes afin de permettre aux personnes handicapées de profiter des programmes de perfectionnement des compétences et d'apprentissage, et de saisir les occasions d'emploi. Voici certaines des mesures qui ont été prises :

- Augmentation des fonds alloués aux enfants handicapés membres d'une Première nation qui vivent dans une réserve et aux enfants inuits handicapés;
- Augmentation des fonds alloués aux subventions canadiennes pour étudiants handicapés;
- Fonds d'intégration destiné aux personnes handicapées, qui comprend un volet consacré aux Autochtones;
- Programme d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées, mis en œuvre grâce à des ententes conclues avec les provinces et les territoires;
- Programme de réadaptation professionnelle du Régime de pensions du Canada;
- Mesures fiscales (supplément remboursable pour frais médicaux, déduction pour frais de préposés aux soins, déduction pour frais de garde d'enfants handicapés);
- Le gouvernement du Canada en tant qu'employeur modèle (Loi sur l'équité en matière d'emploi visant les employeurs assujettis à la réglementation fédérale, Programme des mesures positives d'équité en matière d'emploi, politique inspirée de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation à l'endroit des personnes handicapées).

De plus, le gouvernement du Canada est en train de s'acquitter de l'engagement qu'il a pris « d'accélérer la conclusion d'une entente exhaustive qui visera à éliminer les obstacles à la participation au travail et à l'apprentissage auxquels doivent faire face les personnes handicapées », et de renégocier le Programme d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées, qui arrive à son terme à la fin du mois de mars 2003.

À la suite de la récente étude sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, le gouvernement du Canada a commencé à élaborer des stratégies d'intégration au milieu de travail, afin de faciliter l'embauche et le maintien en poste des personnes handicapées et des Autochtones, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.



## Revenu

La capacité d'avoir un revenu adéquat peut dépendre d'un certain nombre de facteurs, notamment l'état de santé, l'accès à l'éducation et à la formation, les possibilités d'emploi au sein de la collectivité et les transports. Les coûts additionnels que doivent assumer les personnes handicapées peuvent réduire le revenu dont elles disposent pour satisfaire à d'autres besoins.

### TROIS INDICATEURS DE PROGRÈS

Revenu du ménage
Personnes vivant dans un ménage à faible revenu
Principale source de revenus personnels

### QUELQUES RÉSULTATS CLÉS

- Au Canada, on observe une disparité entre le revenu des ménages qui comptent des personnes handicapées et celui des autres ménages.
- Près de 25 % des personnes vivant dans un ménage à faible revenu sont des personnes handicapées, et les adultes handicapés sont quatre fois plus susceptibles que ceux qui ne sont pas handicapés d'avoir un faible revenu pendant quatre années consécutives.
- Pour trois fois plus de femmes handicapées que de femmes qui ne sont pas handicapées, les programmes gouvernementaux constituent la principale source de revenu. Chez les hommes, ce ratio est de cinq pour un.

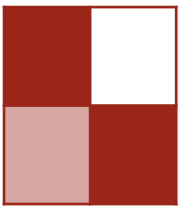


### Mesures gouvernementales – Exemples

Le gouvernement du Canada, ainsi que d'autres gouvernements, ont reconnu la nécessité d'instaurer un programme de sécurité du revenu qui reconnaisse le plus possible le travail individuel et offre une aide financière aux personnes incapables de subvenir seules à leurs besoins de base. Les programmes de sécurité du revenu et d'aide sociale destinés aux personnes handicapées relèvent principalement

de la compétence provinciale et territoriale, mais le gouvernement du Canada offre lui aussi les aides suivantes aux personnes handicapées :

- Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (prestations similaires offertes par le Régime de rentes du Québec);
- Programme de pension d'invalidité pour les anciens combattants; et
- Service fédéral d'indemnisation des accidentés du travail.



## Prévention des blessures et promotion de la santé

L'espérance de vie des Canadiens est l'une des plus élevées au monde depuis de nombreuses années. On considère toutefois que les travailleurs canadiens sont à haut risque en ce qui concerne les blessures et les possibilités d'incapacité. En moyenne, au Canada, une personne se blesse toutes les neuf secondes au travail, et chaque jour ouvrable, trois travailleurs meurent des suites d'un accident.

Il est important de prévenir les blessures, les maladies et les affections qui peuvent entraîner l'incapacité des travailleurs. Pour les personnes handicapées, cela peut se traduire par des mesures visant à prévenir d'autres blessures ou à éviter que les conditions de travail ne se détériorent.

### CINQ INDICATEURS DE PROGRÈS

Espérance de vie sans incapacité
Taux d'admission dans les hôpitaux à la suite d'une blessure
Fréquence des principales maladies et affections susceptibles d'entraîner une incapacité
Activité physique
Possibilités pour les athlètes handicapés

### QUELQUES RÉSULTATS CLÉS

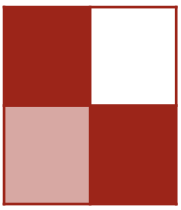
- Il existe un certain nombre de maladies et d'affections évitables susceptibles d'entraîner une invalidité de longue durée.
- La proportion de personnes handicapées qui sont exposées à la violence familiale (physique, psychologique ou sexuelle) est nettement supérieure à celle du reste de la population.
- Seul un faible pourcentage d'adultes handicapés est incapable de participer à de nombreuses activités physiques. Les obstacles les plus courants sont le coût, la distance et l'inaccessibilité des installations.



## Mesures gouvernementales – Exemples

Le gouvernement du Canada va continuer à prendre les mesures suivantes afin de réduire le nombre de blessures et de limiter les maladies et affections évitables, et de promouvoir le bien-être de la population :

- Modification de la partie II du Code canadien du travail afin que les intervenants du milieu de travail puissent participer plus activement à la résolution des problèmes de santé et de sécurité ;
- Programme canadien de sécurité à la ferme;
- Initiative Prévention des chutes, visant les anciens combattants et les aînés;
- Première conférence nationale sur les jeunes et la santé et la sécurité au travail;
- Financement alloué à des projets et à des initiatives de recherche sur la violence envers les femmes handicapées;
- Prévention des principales maladies et lutte contre ces maladies (Stratégie canadienne du diabète, Fonds d'aide aux projets stratégiques sur le syndrome de l'alcool fœtal et sur les effets de l'alcool fœtal, Stratégie canadienne sur le VIH/sida);
- Aide à l'Alliance de vie active pour les Canadiennes et les Canadiens handicapés; et
- Aide aux athlètes handicapés.



## Capacité de la collectivité des personnes handicapées

Les Canadiennes et les Canadiens handicapés de toutes les régions du pays reçoivent les services de diverses organisations spécialisées, à en sont souvent membres.

Toutes ces organisations renforcent la capacité de leur communauté à collaborer avec les gouvernements en vue d'élaborer des politiques, des programmes et des services qui faciliteront une pleine participation des personnes handicapées à la société. Développer les capacités de la communauté, ce n'est pas seulement le perfectionnement des compétences, aider les gens et élaborer des plans; c'est aussi prendre des engagements, affecter des ressources et mettre en œuvre tous les éléments qui favorisent l'élaboration de politiques et de programmes efficaces.

Pour évaluer les capacités de la communauté à ce stade préliminaire, Développement des ressources humaines Canada a financé une étude du Canadian Centre on Disability Studies (CCDS) au printemps de 2002.

Pour les fins de l'étude, le CCDS a utilisé les indicateurs de progrès suivants :

<b>SEPT INDICATEURS DE PROGRÈS</b>	
	Collaboration avec des élus et d'autres représentants des pouvoirs publics
	Capacité en matière de ressources humaines
	Capacité en matière de ressources financières
	Partenariats avec d'autres organisations
	Relations avec les médias
	Collecte de données fiables à propos des personnes handicapées
	Réceptivité aux besoins des clients et des membres



## QUELQUES RÉSULTATS CLÉS

- La plupart des groupes et des organisations représentant les personnes handicapées manquent de personnel.
- Un grand nombre de ces groupes dépendent encore largement des subventions gouvernementales.
- Leurs représentants demeurent très préoccupés par les problèmes d'échange d'information avec les clients et les consommateurs, et de diffusion de cette information.

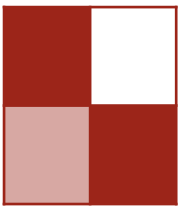


### Mesures gouvernementales – *Exemples*

Le gouvernement du Canada reconnaît que le secteur bénévole (notamment la communauté des personnes handicapées) joue un rôle essentiel au sein de la société canadienne. Il a pris ou s'apprête à prendre les mesures suivantes :

- Programme de partenariats pour le développement social – volet axé sur les personnes handicapées;
- Aide financière aux organisations autochtones désireuses de sensibiliser le public aux problèmes des personnes handicapées;
- Aide accordée aux organisations représentant des personnes handicapées qui entreprennent des activités de coopération internationale; et
- L'initiative de \$ 94,6 millions avec le secteur bénévole.

De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre l'initiative de cinq ans et les dispositions de l'accord qu'il a conclu avec le secteur bénévole, afin de permettre à celui-ci de participer à l'établissement de priorités nationales et de faire valoir le point de vue de personnes trop souvent exclues.



## Conclusion

Grâce au présent rapport, le gouvernement pourra s'acquitter de l'engagement qu'il a pris de rendre compte régulièrement aux Canadiennes et aux Canadiens des progrès qu'il réalise dans l'étude des enjeux des personnes handicapées. À cette fin, le rapport contient de nombreuses données, qui sont structurées de manière à créer un cadre de imputabilité. Ce cadre s'appuie sur la théorie de base selon laquelle il faut juger les engagements pris et les programmes mis en œuvre par le gouvernement en fonction des résultats qu'ils produisent pour les Canadiennes et les Canadiens handicapés.

Selon les représentants de la communauté des personnes handicapées, les progrès vers une intégration totale à la société ont ralenti, et dans certains cas se sont érodés, et les gouvernements ne prennent pas suffisamment de mesures pour résoudre les nombreux problèmes auxquels font face les personnes handicapées.

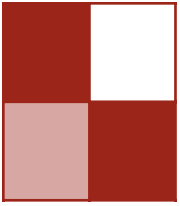
Le gouvernement au Canada a déployé de nombreux efforts pour concrétiser sa vision d'une société à laquelle les personnes handicapées seront totalement intégrées, mais de nombreux obstacles demeurent. Comme l'illustre le présent rapport, un grand nombre de personnes handicapées ne se voient pas offrir les mêmes possibilités ou n'ont pas la même qualité de vie que le reste de la population. Il reste beaucoup à faire, et ce rapport a mis en lumière de nombreux domaines dans lesquels il faut réaliser des progrès. Le gouvernement reconnaît qu'il lui incombe de continuer à travailler avec ses partenaires (provinces, territoires, collectivité des personnes handicapées, Autochtones et organisations d'anciens combattants) afin de parvenir à une intégration totale des personnes handicapées.

Les futurs rapports s'appuieront sur ce premier cadre de responsabilisation et contiendront beaucoup plus d'information sur l'EPLA, ce qui devrait permettre d'établir des indicateurs sociaux plus précis. Il faudra par ailleurs procéder à des évaluations plus complètes et de plus longue durée des principaux programmes, afin de déterminer l'impact de ces programmes.

## Ministères et agences

Les ministères et les agences ci-dessous ont contribué à la production du rapport ***Vers l'intégration des personnes handicapées***. Leur participation est appréciée.

- Développement des ressources humaines Canada (coordonnateur)
- Affaires indiennes et du Nord
- Agence canadienne de développement international
- Agence des douanes et du revenu du Canada
- Agriculture et agroalimentaire Canada
- Anciens combattants Canada
- Bibliothèque nationale du Canada
- Bureau du conseil privé
- Citoyenneté et immigration Canada
- Commission canadienne des droits de la personne
- Commission de la fonction publique
- Condition féminine Canada
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Défense nationale
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Environnement Canada
- Finances Canada
- Forces canadiennes
- Industrie Canada
- Instituts de recherche en santé du Canada
- Justice Canada
- Office des transports du Canada
- Patrimoine canadien
- Santé Canada
- Secrétariat du conseil du trésor
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Solliciteur général Canada
- Statistique Canada
- Transports Canada
- Travaux publics et services gouvernementaux Canada



**NOTES**